



COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES & DES ELEVAGES MARINS D'AQUITAINE

12 Quai Pascal Elissalt
64500 CIBOURE

☎ 05.59.47.04.00

☒ 05.59.47.47.10

Email : crpmem.aquitaine@wanadoo.fr

<http://www.peche-aquitaine.com/>

Communiqué de presse *- Août 2008 -*

Le secteur pêche en été, une apparente tranquillité

Suite aux évènements du mois de juin, la situation sur les ports est redevenue plus calme, les pêcheurs sont en mer. Certaines de leurs revendications ont été entendues : ils se verront d'ici peu attribuer une aide d'urgence pour faire face au coût du gazole de plus en plus élevé et une mesure d'aide sociale est également en cours pour conforter le salaire des équipages. Mais qu'en est-il de la situation à long terme ?

Tout est plus calme sur les ports en cette saison estivale, et pourtant les machines administratives continuent de fonctionner : les textes réglementaires validés arrivent. Depuis un mois, une dizaine d'arrêtés, de circulaires et autres sont arrivés au bureau, dont la fiche mesure « investissement à bord des navires de pêche et sélectivité », fameuse fiche du Fonds Européen pour la pêche tant attendue par les marins. Mais toute nouvelle n'est pas forcément bonne à prendre, et en l'occurrence, la dernière fiche mesure du FEP a eu l'effet d'une douche froide.

En Aquitaine, une quarantaine de marins ont déposé des dossiers de demande subventions en suivant les règles du jeu de la fiche de travail « investissement à bord des navires de pêche et sélectivité ». Et oui, lorsque l'on attend un texte pendant un an et demi, au bout d'un moment, on avance avec ce que l'on peut. Les versions de travail, à force d'être réécrites semblaient définitives...surtout celle du mois de juin 2008 qui devait être validée sous dix jours. L'association chargée de monter les dossiers s'est même réunie début juillet pour discuter de chaque investissement. Le Conseil Régional Aquitaine, de son côté, a validé son nouveau règlement d'intervention en faveur de la pêche.

Mais non, encore une fois, les textes ont été modifiés, en plein été, fin juillet-début août : le taux maximal d'aides publiques pour un changement de moteur est diminué de 20%.

Plus facile de faire passer les mauvaises pilules quant les bureaux sont vides ?

En tout cas, en Aquitaine ça n'est pas bien passé. 50% des armateurs dont les dossiers sont en attente d'instruction depuis des mois, voire plus d'un an pour certains, vont être fortement pénalisés. Le CRPMEM Aquitaine a reçu cette nouvelle avec surprise et a immédiatement demandé que le CNPMEM se mobilise avec la DPMA auprès de la Commission Européenne pour faire revoir ce texte. Nous demandons que les changements de moteur soient aidés au même titre que les autres investissements améliorant les conditions de sécurité et de travail à bord des navires et permettant de réduire la consommation d'énergie des bateaux.

En cette période de crise énergétique, les aides d'urgence sont nécessaires, mais elles ne sont pas durables. Un moteur neuf aujourd'hui est bien plus économe en carburant qu'une vieille machine. Pour un avenir serein de la flotte française, nous espérons que notre demande soit entendue.